

2025-067

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-09-15-43 CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN

Absents excusés : Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN ; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gérard CHEVRIER, Fabrice PRAVE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Vente du garage du tènement DUBOURG – parcelle F687

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI Saint-Benoît est en cours d'acquisition de la parcelle F686 sur laquelle elle va créer deux logements. Elle souhaite acquérir le garage d'une superficie d'environ 35 m² faisant partie du tènement DUBOURG situé sur la parcelle F687 pour le mettre à disposition de ses logements.

La SCI Saint-Benoît propose d'acquérir le garage pour un montant de 10 000 €.

Le Maire propose de fixer le prix de vente du garage à 10 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre à la SCI Saint-Benoît le garage situé sur la parcelle F687 d'une superficie d'environ 35 m² au prix de 10 000 €.
- **autorise** le Maire à signer tous documents utiles à cette transaction.

VOTE : 8 +1p POUR

0 CONTRE

1p ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 22 SEP. 2025
Affiché le 22 SEP. 2025

NP

Délib 2025-09-15-43 – Prix vente garage tènement Dubourg F687 SCI Saint-Benoît